

Suivi du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS) a été adopté le 21 janvier 2013. Il est quinquennal et met en avant 69 mesures relatives à des thématiques différentes : accès aux droits et aux biens essentiels, emploi, travail et formation professionnelle, logement/hébergement, santé, accès aux soins, familles, enfance, réussite éducative, inclusion bancaire et lutte contre le surendettement, gouvernance des politiques de solidarité.

Ce dossier propose un suivi de la pauvreté et de l'exclusion sociale à l'échelle de la Lorraine notamment, à partir d'indicateurs pertinents qui explorent différentes facettes de la pauvreté. Il constitue un outil d'aide à la décision, au plus près des réalités territoriales, au service des populations les plus vulnérables.

Alexandre Tillatte, Insee Lorraine - Gaël Ryk, DRJSCS

En Lorraine, 327 000 personnes sont pauvres selon les conventions retenues pour mesurer la pauvreté en termes de revenu. Elles vivent avec moins de 989 euros par mois et par unité de consommation. Les jeunes, les familles monoparentales et les familles nombreuses sont les plus en difficulté. Au-delà de l'angle monétaire, il est nécessaire de caractériser la pauvreté en termes de condition de vie : accès au logement et aux soins en particulier. Les indicateurs présentés permettent également de suivre certains facteurs de pauvreté et de fragilité, comme le chômage et la mono-parentalité notamment.

Le chômage atteint 10,7 % en Lorraine

La Lorraine connaît un taux de chômage relativement élevé par rapport à l'ensemble métropolitain. Près de 11 % des actifs sont au chômage. En 2014, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de plus de 5 %. Le chômage de longue durée poursuit sa hausse, jusqu'à toucher près de 90 000 personnes (+ 11,2 % sur un an).

Par ailleurs, la région est concernée par l'accroissement du surendettement et de l'exclusion bancaire. Le nombre de dossiers de surendettement auprès de la Banque de France est en constante augmentation. L'endettement moyen des personnes surendettées dépasse 40 000 euros en 2013. Il s'agit principalement de dettes à la consommation et de dettes liées aux charges courantes. Les personnes divorcées ou séparées sont les plus exposées.

Le logement : difficultés d'accès et poste de dépense important

Pour les personnes en situation de pauvreté, se loger grève un budget déjà restreint. Pour les ménages bénéficiant d'une allocation logement, le loyer représente 18 % du revenu, déduction faite de l'allocation. Les factures énergétiques constituent également une charge importante. Plus d'un ménage lorrain sur quatre est en situation de vulnérabilité face aux dépenses énergétiques. Les jeunes, les familles monoparentales et les ménages résidant loin des pôles urbains sont les plus vulnérables. En outre, à la difficulté pour certains ménages d'accéder au logement s'ajoute l'accroissement du nombre d'expulsions locatives (3 500 en 2013). L'amélioration du dispositif de droit au logement opposable (DALO) a pour but de favoriser le relogement des ménages qui ont subi une expulsion locative, notamment vers des habitats à loyer modéré.

Maintien des contrats aidés pour l'intégration sur le marché du travail

Parallèlement aux politiques macroéconomiques en faveur de la croissance et de l'emploi, comme le Pacte de responsabilité et de solidarité, les contrats aidés, qui favorisent l'intégration sur le marché de l'emploi, se sont développés. Les emplois d'avenir et les contrats de génération, destinés aux jeunes actifs, ont progressé de 20 % en 2014. L'objectif de 150 000 emplois d'avenir, atteint en 2014, a été reconduit pour l'année 2015. D'autres formes de contrats aidés existent, comme les contrats

initiative emploi, conclus dans une entreprise du secteur marchand, ou les contrats d'accompagnement à l'emploi, conclus dans le secteur non marchand.

Lutte contre le non-recours aux soins : élargissement des aides de l'État

Dans le domaine de la santé, afin de lutter contre le non-recours aux soins qui s'accroît, le plan fixait comme objectif de généraliser le tiers payant. Avec le vote de la Loi Santé en 2015, la généralisation du tiers payant se fera de manière progressive jusqu'en 2017. De plus, l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) et la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) ont été étendues, suite au relèvement du plafond de ces dispositifs en juillet 2013.

Famille, enfance : vers une accentuation des efforts en faveur des familles modestes

En Lorraine, près de 400 000 foyers bénéficient d'au moins une allocation de la branche famille. Le nombre de bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire est en hausse (+ 0,7 %) depuis 2011, notamment en Meurthe-et-Moselle, où l'augmentation dépasse 3 %. À l'échelle métropolitaine, les familles qui ont recours à la garde d'enfant consacrent en moyenne 411 euros par mois avant déduction des allocations et du crédit d'impôt. Pour les ménages les plus modestes, le versement des allocations permet de faire diminuer le taux d'effort de 27 % à 7 % dans le cadre de l'emploi d'un assistant maternel.